

RÉGLEMENTATION DE L'INITIATIVE APPELÉE « MyGNV »

Sujet promoteur

Grandi Navi Veloci S.p.A. (ci-après « GNV »), dont le siège social est situé à Calata Marinai d'Italia - 90146 Palerme et les bureaux à Via Balleydier 7 - 16149 Gênes, code fiscal et numéro de TVA 13217910150, inscrite à la Chambre de Commerce de Palerme R.E.A. 268303.

Typologie et dénomination

Initiative commerciale appelée « **MyGNV** » (ci-après « l'Initiative »).

Il est déclaré que, conformément à l'art. 6, alinéa 1, lettre C-bis du décret présidentiel n° 430/2001, ne sont pas considérées comme des opérations de prix les « manifestations au cours desquelles, en contrepartie d'un certain montant de dépenses, avec ou sans seuil d'entrée, les prix consistent en des bons à utiliser pour des dépenses ultérieures dans le même point de vente qui a émis les bons ou dans un autre point de vente appartenant à la même marque ou société ».

Zone

L'Initiative se déroule sur le territoire italien.

Durée

L'Initiative sera valable du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 (ci-après la « Durée »). Les bons d'achat peuvent être réclamés et utilisés jusqu'au 30 avril 2025.

Toute prolongation sera promptement communiquée de façon détaillée.

Objectif

L'initiative vise à stimuler le service de billetterie des ferries GNV en récompensant la fidélité des clients.

Destinataires

L'Initiative s'adresse à tous les consommateurs finaux, personnes physiques, clients GNV et membres de la carte de fidélité MyGNV (ci-après individuellement le « Participant » ou collectivement les « Participants »).

Sont exclus de l'Initiative toutes les personnes morales, les titulaires d'un numéro de TVA, les opérateurs professionnels, les détaillants et, en général, toutes les personnes qui ne répondent pas à la définition de Participants.

Mode de participation

GNV organise cette Initiative qui récompense les Participants par des bons d'achat composés de remises GNV, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les bons d'achat peuvent être obtenus en achetant des billets de ferry GNV en atteignant les points indiqués dans le tableau ci-dessous.

Notamment, pour participer à l'Initiative, il est nécessaire d'être inscrit ou de s'inscrire à la carte de fidélité MyGNV : l'inscription est gratuite et peut être effectuée librement par chaque Participant via la section appropriée du site web www.gnv.it.

Une fois l'inscription correctement remplie et la première connexion effectuée, le Participant reçoit un e-mail avec un code de participation qui l'identifie dans le programme et lui permet, à l'occasion de chaque achat, de transformer la valeur de l'achat en points de crédit qui, cumulés de temps en temps, donnent la possibilité d'obtenir les bons d'achat prévus.

À tout moment pendant la Durée, les Participants peuvent accéder par internet à une session web privée au sein du site www.gnv.it, où ils peuvent consulter : le Règlement de l'Initiative, les points générés par l'achat de billets, modifier leurs données, se retirer de l'Initiative.

Il incombe aux Participants individuels de signaler, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date du voyage, toute erreur dans le crédit des points, également due à une saisie incorrecte du code personnel.

Mode de cumulation des points

Afin de cumuler des points, il est nécessaire que les Participants demandent, au moment de l'achat du billet, l'association du billet GNV avec le code de participation en leur possession.

La valeur cumulée est reconnue sur la base de la valeur payée et seulement si le service acheté a été utilisé. L'accréditation effective des points aura lieu une fois que le voyage aura été effectué.

Les billets structurés en options et les préventes sont exclus du système de cumulation de points.

La valeur du billet est convertie en points selon le ratio suivant :

➤ **1 point égal à 10 euros de billets achetés.**

Les points pourront être associés au code de participation en même temps que la date d'émission du billet par tous les canaux.

Il sera également possible d'associer des points après cette date et dans les 30 jours à compter de la date du voyage, exclusivement par le biais de l'espace réservé My Gnv (mygnv.gnv.it)

La cumulation réelle des points n'aura lieu qu'à la fin du voyage ; ainsi, en cas d'annulation du billet ou de non-utilisation, aucun point ne sera cumulé.

Les bons d'achat ne peuvent être réclamés que si l'un des seuils a été atteint.

Pour être reconnus comme valides, les billets doivent avoir pour titulaire le propriétaire de la carte MyGnv.

Les crédits en points sont attribués au code unique de participation et sont calculés sur la base des dépenses effectuées, déduction faite de tout rachat de bons par le Participant, des remises, des remboursements, etc.

Une même personne ne peut pas participer avec plus d'un code ; de plus, les points gagnés par l'association du code de participation avec le billet sont personnels et ne peuvent donc pas être échangés ou transférés entre différents sujets.

Afin de permettre la réalisation de l'Initiative, GNV a activé un système informatique spécial qui compte les achats de billets effectués avec le code de participation et met à jour le score en cas de réception d'un bon. Afin d'obtenir les avantages du programme, il est nécessaire pour les bénéficiaires de conserver et de présenter sur demande les originaux des billets achetés et utilisés. GNV se réserve le droit d'organiser, au cours de cette Initiative, toute autre activité promotionnelle afin de faciliter les participants. Il est notamment possible d'envisager des prolongations de l'Initiative, des bons d'achat supplémentaires ou de meilleures conditions pour les Participants.

En général, ces conditions seront communiquées aux participants par le biais du matériel publicitaire mis à disposition par GNV sur le site web www.gnv.it et dans la session web privée réservée à chaque Participant.

Réclamation des bons d'achat

En atteignant les seuils de points prévus pour l'échange des bons d'achat, le Participant pourra réclamer un bon d'achat, consistant en une réduction selon le tableau ci-dessous.

Suite à la demande, GNV vérifiera l'exactitude des billets qui ont généré ce crédit.

Les bons d'achat sont émis au moyen d'un code dans l'espace personnel ou via le Centre de contact. Les bons d'achat doivent être réclamés au moins 5 jours ouvrables avant la date de départ.

Pour tout autre type d'information, ils peuvent écrire par e-mail à l'adresse suivante : mygnv@gnv.it.

Les bons d'achat peuvent être échangés par les ayants droit lorsqu'ils atteignent les points du seuil d'intérêt et réclamés à tout moment jusqu'au 30 avril 2025.

Bons d'achat

Les bons d'achat consistent en des remises qui peuvent être utilisées pour l'achat de billets de ferry GNV. Les Participants peuvent utiliser les bons d'achat lorsqu'ils atteignent les seuils de points indiqués ci- dessous :

Seuils des points	Prix
200 points	Bon d'achat de 50 €
400 points	Bon d'achat de 100 €
600 points	Bon d'achat de 150 €
800 points	Bon d'achat de 200 €
1 000 points	Bon d'achat de 250 €
1 200 points	Bon d'achat de 300 €
1 400 points	Bon d'achat de 350 €

Le billet à prix réduit sera émis par GNV, sous réserve de la disponibilité des places. Le billet sera envoyé par e-mail. GNV donnera à tous les participants qui ont cumulé des points jusqu'au 30/04/2022 dans le cadre de l'Initiative promotionnelle passée la possibilité de réintégrer les points encore disponibles. Concrètement, ces points seront alignés sur les nouveaux seuils, selon un facteur de conversion qui permet au Participant de conserver le montant des dépenses en bons d'achat cumulées jusque-là.

Les points ainsi convertis seront donc utilisables jusqu'au 30/04/2025.

Le bon d'achat ne s'applique pas aux éventuels frais facturés sur le billet.

Pour chaque billet, un seul bon d'achat peut être utilisé. Les bons d'achat décrits ci-dessus ne peuvent pas être cumulés les uns avec les autres et ne peuvent pas être cumulés avec d'autres bons d'achat et/ou remises accordées au moyen d'un code de coupon.

Le bon d'achat peut être utilisé pour acheter des billets d'un montant inférieur à la valeur du bon d'achat cumulé, dans ce cas le bon d'achat ne donnera pas le droit d'obtenir un quelconque remboursement et ne pourra pas être utilisé pour d'autres dépenses.

Il est bien entendu que le Participant ne pourra pas prétendre qu'on lui recrédite les points en cas d'annulation du billet avec lequel il les a utilisés.

Il n'y a pas de disposition pour des prolongations ou des réémissions de bons d'achat non utilisés dans le délai spécifié. De plus, le bon d'achat :

- n'est pas divisible et doit être utilisé en un seul paiement ;
- n'est pas remboursable ni monétisable ;
- est strictement personnel ;
- n'est en aucun cas transférable à titre onéreux à des tiers par les Participants. La Société promotrice se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires ;
- n'est pas cumulable avec d'éventuelles initiatives promotionnelles organisées par GNV, sauf indication contraire de celle-ci.

Pour tous les aspects concernant le billet et le transport, le Règlement en vigueur contenu dans les « Conditions générales de transport de Voyageurs » de GNV s'applique.

Traitement des données à caractère personnel

Conformément à l'art. 13 du Règlement européen 2016/679 et au Décret législatif 196/2003, tel que rénové par le Décret législatif 101/2018, Grandi Navi Veloci S.p.A., en tant que Responsable du traitement, traitera les données personnelles fournies par le client au moment de l'inscription à la carte de fidélité MyGNV dans le respect de la réglementation en vigueur et des principes d'exactitude, de licéité, de transparence et de protection de la confidentialité qui y sont prévus. Dans le cadre de l'adhésion au programme de fidélité de MYGNV, le traitement des données aura pour but de réaliser les activités énumérées ci-dessous :

- a) l'émission de la Carte de fidélité et la gestion des activités qui ne peuvent être réalisées de manière anonyme et qui sont nécessaires pour permettre aux abonnés d'utiliser et de reconnaître les remises et les promotions, de participer aux collectes de points et d'accéder à d'autres services accessoires pouvant être utilisés avec la Carte ;
- b) la réalisation, avec le consentement exprès et écrit du client, d'activités de marketing direct, telles que l'envoi - par e-mail, SMS et MMS ou par des moyens non automatisés, tels que le courrier papier et le téléphone avec opérateur - de matériel publicitaire et de communications au contenu informatif et/ou promotionnel en rapport avec les produits ou services fournis et/ou du Responsable du traitement ;
- c) la réalisation, sous réserve du consentement exprès et écrit du client, d'activités de profilage individuel ou agrégé et d'études de marché visant, par exemple, à analyser les habitudes et les choix des consommateurs, à traiter des statistiques les concernant ou à évaluer le degré de satisfaction des produits et services offerts.

Pour les finalités visées à la lettre a) du point précédent, la fourniture des données est facultative, mais elle constitue une condition nécessaire et indispensable à l'émission de la Carte de fidélité : le défaut de fourniture des données entraîne donc l'impossibilité pour le demandeur d'obtenir la carte.

Aux fins visées aux lettres b) et c) du point précédent, la fourniture des données est facultative et tout refus de fournir ces données et de donner son consentement entraînera l'impossibilité pour le Responsable du traitement de réaliser les activités de marketing direct et de profilage qui y sont indiquées, mais n'affecte pas la possibilité pour le demandeur d'obtenir la délivrance de la Carte de fidélité et d'accéder aux avantages qui y sont associés.

Le traitement des données sera effectué par le personnel directement employé par le Responsable du traitement des données et/ou par des personnes physiques ou morales spécifiquement désignées par celui-ci comme sous-traitants des données ou préposés au traitement. Les données fournies ne seront en aucun cas divulguées ou communiquées à des tiers, à l'exception des sujets dont le droit d'accès aux données est reconnu par la loi ou par des ordres des autorités ainsi que des sujets, également externes et/ou étrangers, auxquels le Responsable du traitement a recours pour réaliser des activités instrumentales et/ou accessoires à la gestion de la Carte de fidélité et à la fourniture des services et des avantages qui y sont liés, y compris les fournisseurs de solutions logicielles, d'applications web et de services de stockage fournis par des systèmes de cloud computing et utilisés à cette fin.

Les Données personnelles seront conservées par le Responsable du traitement pour une période égale à la durée de l'initiative et en tout cas pas au-delà des délais prévus par la loi.

Le Responsable du traitement des données peut être tenu de conserver les Données personnelles pendant une période plus longue en conformité avec une obligation légale ou sur ordre d'une autorité.

À la fin de la période de conservation, les Données personnelles du client seront supprimées. Par conséquent, à l'expiration de ce délai, le droit d'accès, d'annulation, de rectification et le droit à la portabilité des données ne peuvent plus être exercés.

Le Règlement UE 2016/679 donne aux personnes concernées les droits prévus aux art. 15 à art. 21 du RGPD, ainsi que le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité compétente conformément à l'art. 77 du RGPD.

En particulier, en ce qui concerne le traitement des données personnelles, les intéressés ont le droit de demander à GNV l'accès, la rectification, l'annulation, la limitation, l'opposition et la portabilité ; ils peuvent également déposer une plainte auprès de l'Autorité de surveillance, qui est en Italie le Garant de la protection des données personnelles. Les parties intéressées peuvent envoyer une demande formelle d'exercice de leurs droits ou un rapport de non- conformité ou de violation présumée en envoyant un e-mail à : dpo@gnv.it.

Merci de noter que la politique générale de confidentialité peut être consultée dans sa forme étendue et mise à jour au lien <https://info.gnv.it/images/pdf/it/privacy.pdf>.

Divers

GNV se réserve le droit de modifier, même partiellement et à tout moment, les modes de fonctionnement et de participation à l'Initiative, en publiant ces modifications sur le site www.gnv.it et dans la session web privée réservée à chaque participant.